

Accusé de réception en préfecture

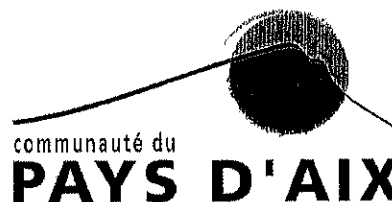
013-241300276-20111103-2011 A154-DE

Date de signature : -

Date de réception : 17/11/2011



Acte rendu exécutoire par application des
formalités de télé-transmission au Contrôle
de Légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_A154

OBJET : Aménagement du territoire - Déclaration d'intérêt communautaire du parc de persuasion de la Place Vincent Scotto à Meyrargues et autorisation de lancement de l'opération

Le 3 novembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 octobre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMI Héliot – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DILLINGER Laurent – DRAOUZIA Dahbia – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSDÉMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MERSALI Malik – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à ROUGIER Jacques – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENON Charlotte donne pouvoir à MERGER Reine – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à CHORRO Jean – BRUNET Danièle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à PIERRON Liliane – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – DECARA Yannick donne pouvoir à DILLINGER Laurent – DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à MATAS Henri – FOUQUET Robert donne pouvoir à BERNARD Christine – GALLESE Alexandre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à MANCEL Joël – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GARÇON Jacques – LOUIT Christian donne pouvoir à DUPERREY Lucien – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BRAMI Héliot – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Claude donne pouvoir à BONFILLON Jean – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – TONIN Victor donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – VILLEVIEILLE Robert donne pouvoir à BELLUCCI Angélique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BORDET André – BOUTILLOT Guy – DEVAUX Pierre – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GERACI Gérard – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – LONG Danièle – SANGLINE Bruno

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Jean CHORRO

Objet : Déclaration d'intérêt communautaire du Parc de Persuasion Place Vincent Scotto à Meyrargues et autorisation de lancement de l'opération
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La commune de Meyrargues a sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour l'aménagement d'un parc de persuasion proche de son centre ville afin d'en éloigner la voiture. L'emplacement choisi répond aux critères arrêtés pour la qualification de parc de persuasion d'intérêt communautaire. Il se situe à moins de 10 minutes à pied du centre ville, à proximité d'une ligne de transport en commun et fait l'objet d'une mise à disposition à la Communauté du Pays d'Aix par la commune de Meyrargues. Le parc comprend 74 places de stationnement. Le coût du projet s'élève à 490 000 euros TTC.

Pour ces raisons, il est proposé de déclarer d'intérêt communautaire le parc de persuasion de la commune de Meyrargues.

Exposé des motifs :

Les parcs de persuasion ont pour objectif de délester les coeurs de ville d'un stationnement ventouse, le principe étant de garer sa voiture pour achever son déplacement à pied (5 à 10 minutes).

Proches du centre, ils permettent d'anticiper un autre fonctionnement urbain dans un espace désengorgé de l'automobile.

La commune de Meyrargues a récemment sollicité la C.P.A. pour la réalisation d'un parc de stationnement situé en périphérie de la place Vincent SCOTTO à l'ouest du centre du village, en bordure de l'avenue du Grand Vallat.

Cet emplacement répond aux critères arrêtés pour la qualification de parc de persuasion d'intérêt communautaire. Il offrira 74 places à proximité du centre du village, à moins de 10 minutes à pied, sur une des principales voies d'entrée de la commune, et pourra servir de lieu de stationnement pour le covoiturage.

Il contribuera également à favoriser l'usage des transports en commun, l'arrêt de la ligne régulière Jouques -Aix se situant à proximité.

Par délibération du conseil municipal, la commune de Meyrargues a approuvé la création de ce parc de persuasion et décidé la mise à disposition des emprises correspondantes (environ 4 500 m²) à la Communauté du Pays d'Aix.

Les travaux à réaliser pour la création de ce parking concerneront des terrassements généraux, aménagements de voirie, cheminement piétons, réseau pluvial, réseau d'éclairage public et aménagements paysagers d'accompagnement. Le coût global des travaux est estimé à 490 000 € T.T.C.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2010-A111 du 24 juin 2010 du Conseil Communautaire relative à la redéfinition des critères pour la réalisation de parcs de stationnement, dénommés de persuasion, sur le territoire de la CPA,

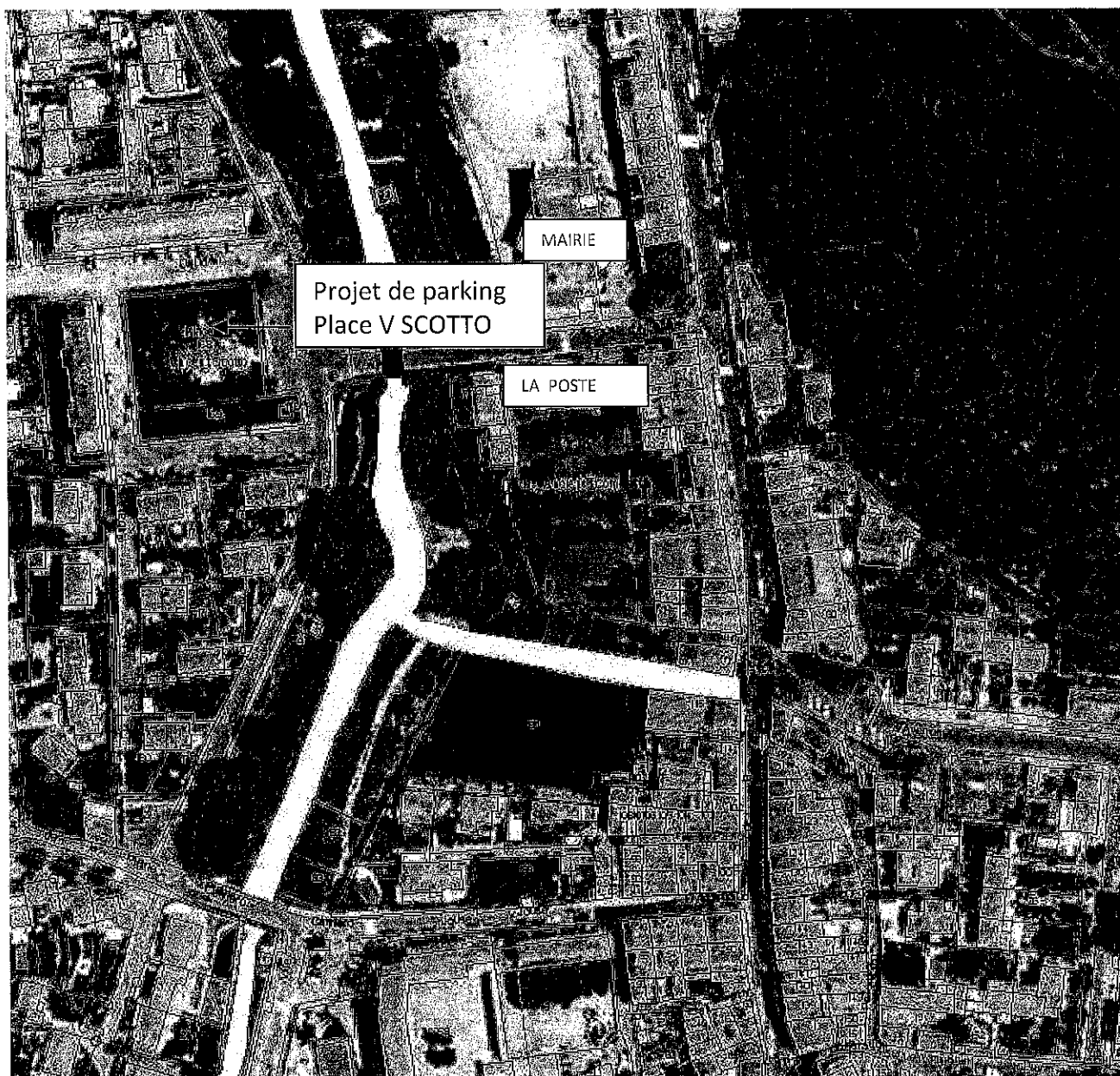
VU la délibération n°2011-048 du Conseil municipal de la Ville de Meyrargues du 23 juin 2011 relative à la mise à disposition du terrain de la commune à la C.P.A.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECLARER** d'intérêt communautaire le Parc de Persuasion Place Vincent Scotto à Meyrargues
- **VALIDER** le montant des travaux estimé à 490 000 € T.T.C.
- **AUTORISER** le lancement de cette opération.
- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PROJET PARC DE PERSUASION MEYRARGUES : PLAN DE SITUATION



OBJET : Aménagement du territoire - Déclaration d'intérêt communautaire du parc de persuasion de la Place Vincent Scotto à Meyrargues et autorisation de lancement de l'opération

Vote sur le rapport :

Inscrits	144
Votants	133
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	133
Majorité absolue	67
Pour	133
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

16 NOV. 2011

